

## Séance du jeudi 23 octobre 2008

### **Droit de préemption.**

La parcelle bâtie AL 616 proposée à la vente a trouvé un acquéreur potentiel dont l'identité ne sera pas révélée.

L'immeuble en vente est un hangar qui s'appuie sur l'ancien mur de ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que la transformation de ce hangar en maison d'habitation poserait des problèmes de branchement aux réseaux et notamment à celui d'assainissement, considérant que sa destruction peut permettre ultérieurement un élargissement de la voie publique et par l'acquisition d'un immeuble contigu l'ouverture d'un passage donnant accès à la partie moyenâgeuse de la ville, décide d'exercer son droit de préemption urbain conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du 26 janvier 2001 instaurant cette compétence sur le territoire de la commune.

### **Convention pour la gestion du centre d'exposition et de spectacle.**

La gestion par la commune de Saint-Paulien de cet équipement appartenant à la C.C.P.A. ne relevant pas de la conclusion d'un bail emphytéotique, le conseil municipal décide de passer en ses lieu et place une convention avec la communauté de communes.

Cette convention de gestion du centre d'exposition et de spectacle sis sur la commune section AP n° 340 prendrait effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008 et serait consentie pour une durée de vingt années.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au premier adjoint en vue de signer cette convention avec la C.C.P.A.

### **Résultat consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du P.L.U.**

9 bureaux d'études ont été sollicités. 4 ont répondu. 2 ont fait part de leur incapacité à répondre favorablement à notre demande. Les 3 autres n'ont pas donné suite à la consultation.

Le maire donne lecture au conseil des résultats de cette consultation.

Après avoir délibéré, le conseil décide de retenir le bureau d'étude CARRE LONG dont l'offre s'élève à la somme de 19 500 € HT et charge la maire à l'effet de notifier la présente décision et signer toute convention de mission nécessaire.

### **Résultat consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du schéma général d'assainissement.**

Trois bureaux ont remis une offre. La commission « eau-assainissement » s'est réunie le 11 octobre afin de proposer au conseil les orientations à mener avec le bureau d'études.

Les offres de SAFEGE (Chamalières) et POYRY (Lyon) sont équivalentes. Elles diffèrent toutefois par le fait que celle de SAFEGE intègre une campagne de mesure complète de 3 semaines alors que celle de POYRY n'en compte qu'une d'une semaine.

Après analyse des différentes variantes proposées, la commission suggère au conseil de porter son choix sur la société SAFEGE. Le conseil décide de suivre la commission dans ses conclusions et de retenir la société SAFEGE pour un montant de 29 940 € HT.

Il donne tous pouvoirs au maire en vue de notifier la présente décision, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de Bassin Loire Bretagne et du Conseil Général et de prévoir les crédits nécessaires par une décision modificative budgétaire sur le budget de l'eau

### **Résultat consultation voirie programme 2008**

La consultation auprès des entreprises a porté sur deux prestations :

- bouchage de trous des voies communales sur une durée de 5 jours,
- remise en état à neuf des voies communales à caractère de rues et à caractère de chemins : chemin stade du Chomeil et voie de désenclavement des abords du complexe sportif, voie communale rue du Lac, écopoint le lac, route des cités lotissement les Ribbes.

6 entreprises ont été consultées, quatre ont remis une offre,

Après analyse, la commission « voirie » propose au conseil de retenir les moins disants :

- pour la première prestation calculée sur un prix de journée globale : l'entreprise BROU pour un coût 2 915 € HT la journée.
- pour la 2<sup>ème</sup> prestation : l'entreprise COLAS pour un coût HT de 72 768.50 €.

Le conseil décide de suivre la commission dans ses choix et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte section de fonctionnement 61523 pour l'entretien courant et au programme d'investissement 2315 « Voirie » pour les gros travaux, dont une subvention au titre du programme DGE a été retenue à hauteur de 30 000 € pour une dépense subventionnable de 150 000 €, une deuxième tranche de travaux étant prévue en 2009.

#### **Restructuration du réseau Basse Tension du stade du Chomeil.**

Il y a lieu de restructurer le réseau Basse Tension du stade. Le syndicat départemental des collectivités concédantes d'électricité et de gaz présente un avant projet dont le montant s'élève à la somme de 11 271.60 € H.T. Il peut prendre en charge la réalisation des travaux moyennant une participation de la commune égale à 30 %.

Le conseil décide de confier la réalisation des travaux au syndicat départemental et d'inscrire la somme de 3389.58 € au budget primitif.

#### **Achat mobilier salle polyvalente et salle de spectacle.**

Après examen des besoins, le conseil décide d'acquérir :

100 chaises tissus pour la salle de cinéma, complétant les 180 sièges fixes,

200 chaises pliantes et leurs chariots de rangement,

un chariot de rangement pour les tables appartenant à la commune.

#### **Résultat consultation médiathèque.**

La consultation des entreprises pour la transformation de l'actuelle salle Jeanne d'Arc en médiathèque a été examinée par la commission d'appel d'offres. 32 entreprises ont remis une offre. Le Maire présente au conseil les entreprises les moins disantes retenues par la commission ; le conseil approuve les choix de la commission. Le lot 2 Charpente – Couverture étant resté infructueux par absence de réponse, une nouvelle consultation spécifique sera lancée pour ce lot. Il est rappelé que l'estimation totale des travaux est de 183000 € H.T. hors variante photovoltaïque.

#### **Subventions aux associations année 2008.**

La commission « Associations » propose au conseil les attributions suivantes :

6 600 € pour les amicales des établissements scolaires

4 200 € pour les associations culturelles

4 700 € pour les clubs sportifs

3 250 € pour la catégorie service

6 850 € au titre d'aides spécifiques (telles que ramassage scolaire, œuvres caritatives...)

10 800 € de subventions exceptionnelles pour des dossiers traités et votés par le conseil municipal après l'adoption du budget primitif.

Le conseil approuve et décide d'arrêter à 36 400 € le montant total des subventions.

Un état détaillé des aides versées aux 30 associations ou organismes sera établi par la commission.

#### **Décorations de Noël**

Les décorations de Noël mises en place jusqu'à présent datent d'une vingtaine d'années.

La commission « cadre de vie » s'est penchée sur l'implantation de nouvelles décorations et a sollicité plusieurs entreprises.

Il est prévu d'illuminer des arbres avenue de la Rochelambert, les fontaines des places Saint-Georges et Claude Bonnefoux, les entrées et la traversée de Saint-Paulien. Toutes ces illuminations sont élaborées avec des diodes électroluminescentes à faible consommation électrique. C'est l'entreprise CEGELEC qui est la moins disante et qui est donc retenue pour un montant de 10 124 € HT.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ce projet. Il décide également de reconduire le concours des décorations extérieures de Noël et charge la commission « cadre de vie » de classer les plus belles réalisations qui seront primées à hauteur de 150 €, 100 € et 50 €.

### **Questions diverses**

Le conseil décide d'implanter une fontaine à la place de l'immeuble Leschiera, récemment démoli avenue Pierre Julien.

Le Maire présente au conseil une demande du SICALA sollicitant une participation financière pour la réalisation de travaux de maîtrise du piétinement des berges par les bovins. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande

Des dates à retenir :

Le 20 novembre : consultation des électeurs des sections du Monnet et de Tressac.

Le 23 novembre : élections pour la commission syndicale de Nolhac.